Image not found or type unknown

Reprise d'un vehicule en LOA

Par **stbal**, le **31/05/2017** à **00:54**

bonjour,
j'ai acheté mon vehicule neuf en aout 2015 en concession pour un montant total de 14600e
la durée totale de la LOA est de 49 mois à 230e soit (cout total 17700e).
en juin 2016 j'ai rendu le vehicule à la concession (certificat de session de vehicule à l'appui)
le vendeur, accessoirement "un ami" ne m'a fait signer aucun autre papier mis à part ce certificat de cession (signé et tamponné par la concession). Selon lui, j'ai rendu le vehicule trop tot sans option d'achat, donc j'aurai dû m'acquitter de la différence. il ne m'a donc pas fait signer les papiers officiels pour ne pas me faire payer cette somme.
a ce jour, je rembourse toujours mes loyers...
j'ai bien conscience que cette pratique frole largement la legalité, a ce jour je ne peux plus assurer les remboursements, quelles sont mes options ???
puis je esperer clore ce dossier ? recuperer mes loyers donnés depuis l'acte de vente ?
entamer une procedure de litige ??
merci de votre conseil

Par **Lag0**, le **31/05/2017** à **07:35**

Bonjour,
J'ai un peu de mal à voir comment vous avez pu remplir vous, locataire, un certificat de cession, puisque vous n'étiez pas le propriétaire du véhicule ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés